

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 032-25

Objet : RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la société d'auto-école CM Conduite à compter du 1er mai 2025

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 032-25

objet **RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la société d'auto-école CM Conduite à compter du 1er mai 2025**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que Grand Chambéry conventionne avec trois sociétés d'auto-école pour l'utilisation d'une voie de l'aérodrome ouverte au public, définissant les engagements respectifs des cocontractants.

Il convient de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public accordée à la SARL CM Conduite à compter du 1^{er} mai 2025 pour un an renouvelable quatre fois, soit jusqu'au 30 avril 2030.

La redevance annuelle due à Grand Chambéry est de 762,24 € et sera révisée chaque année selon l'indice du coût de la construction.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion de l'aérodrome,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024, déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la délibération n° 063-15 C du Conseil communautaire du 28 mai 2015 approuvant les tarifs applicables à l'aérodrome,

Vu l'avis de la commission grands équipements, du 12 mars 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la SARL CM Conduite, applicable à compter du 1^{er} mai 2025,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

032-25

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de mise à disposition d'une voie de l'aérodrome avec la société d'auto-école CM Conduite à compter du 1er mai 2025
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Convention CM conduite

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33478H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33478H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025